



CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX

DIRECTION GENERALE

DECISION n° 2023-625

(Annulation de la Décision n°2023-620)

Direction par intérim du département des finances

Le Directeur général du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 1^{er} janvier 2012 désignant Madame Christine PICARD, Directrice adjointe au Centre Hospitalier de Dreux,

Vu la décision 2022-583 désignant Mme Christine PICARD secrétaire générale et lui octroyant à ce titre une délégation générale à compter du 1^{er} juillet 2022 ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 20 juillet 2022 maintenant en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directeur du CH de Dreux Monsieur Hugo MONTAMAT, à compter du 21 décembre 2022, pour une période de quatre ans.

DECIDE

Article 1 :

De désigner Madame Christine PICARD, secrétaire générale, comme directeur par intérim du département des finances.

Article 2 :

La délégation de signature entre dans le cadre de la décision 2022-583.

Article 2 :

La présente décision sera notifiée à l'intéressée, transmise au comptable de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

Article 3 :

La présente décision prend effet à compter du 27 février 2023.

Christine PICARD
Directrice adjointe

Fait à Dreux, le 24 février 2023,

Hugo MONTAMAT
Directeur

Copies :

Intéressée, trésorerie, préfecture



